

Canada en matière de coopération au développement. Chaque proposition de projet soumise à l'ACDI chemine par plusieurs étapes. Voici en gros comment les choses se passent.

Au cours de la phase de définition du projet, l'agent de planification évalue la proposition afin de déterminer si elle répond bien aux objectifs de l'ACDI. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier les groupes cibles qui bénéficieront directement ou indirectement du projet. Tous les projets bilatéraux de l'ACDI s'adressent à des groupes cibles particuliers désignés à l'étape de la conception.

Au cours de la phase d'élaboration, tous les projets bilatéraux sont examinés en consultation étroite avec le pays bénéficiaire afin de s'assurer que le projet choisi correspondra à un aspect prioritaire du plan de développement de ce dernier. C'est à ce stade que sont délimitées les coordonnées précises du groupe cible.

Le plan d'opération sur lequel se sont mis d'accord le Canada et le pays bénéficiaire mentionne expressément les objectifs du projet à l'égard du groupe cible et précise dans toute la mesure du possible qui bénéficiera